



Projet “ Favoriser une mobilité douce ”
Commune d'Avignon Vaucluse (84)

Mise en place d'un Plan de Déplacement Administratif (PDA)

Contexte

La Ville d'Avignon a mis en place depuis 2008, un Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA). Lors de la création de ce plan, la commune a pris conscience du dépassement des normes européennes sur la qualité de l'air et a donc cherché à mettre en place des mesures afin de diminuer cette pollution. Les émissions dues aux transports ont ainsi été pointées du doigt comme pouvant être réduites aux profits des modes de déplacements actifs tels que la marche ou le vélo et des transports en commun. Un décret issu du PPA de 2008 oblige ainsi toutes les entreprises et les administrations de plus de 250 salariés à réaliser un Plan de Déplacement.

Acteur du projet

Organisme	Contact
Mairie d'Avignon	Hôtel de Ville - 84045 Avignon CEDEX 9 - Tél Tel : 04 90 80 80 00

Les objectifs

L'objectif de ce projet est de diagnostiquer les pratiques des agents de la ville afin d'en déduire un plan d'action visant à promouvoir des solutions alternatives à la voiture individuelle pour leurs déplacements quotidiens ou professionnels.

Le projet et ses résultats

La première étape du projet fut donc de réaliser un diagnostic complet des habitudes de déplacements des agents grâce à une enquête lancée sur un support internet et un support papier. Cette enquête qui concernée tous les agents travaillant pour la ville a obtenu un taux de participation de 23% (450 personnes) dont 20% prêts à participer à des groupes de travail. Les résultats de l'enquête montrent que la voiture individuelle est majoritairement favorisée par les agents (67%) et qu'un sentiment d'absence de choix prédomine quant à l'utilisation d'un autre moyen de transport. L'aménagement de la ville rend l'utilisation très peu contraignante en raison de la grande offre de stationnement majoritairement gratuite. Ainsi la plus grande contrainte à l'utilisation des voitures





pour le personnel est le coût du carburant, il existe donc une motivation de certains agents pour un moyen de transports plus économique, les agents de catégorie C dépensant en moyenne 8,7% de leurs revenus dans le budget transport, 7% pour les catégories A. L'étude montre également que 41% des agents vivent à moins de 5 km de leur zone de travail dont 23% à moins de 3 km.

Elle a permis d'identifier une plage horaire d'arrivée au travail assez réduite puisque 63 % des agents arrive entre 7h45 et 8h45, 44 % d'entre eux dans le créneau horaire de 8 h à 8 h 30. Pour les départs, la plage horaire est plus étendue de 16h15 à 18h.

En ce qui concerne les habitudes pour les modes de transports alternatifs à la voiture, 13% des agents viennent à pied et 45% sont potentiellement prêts à le faire si la Ville réalise des aménagements des trottoirs, les voitures arrêtent de se garer sur ceux-ci et que la limite de vitesse soit réduite pour éviter les risque d'accident. 11% des agents utilisent le vélo pour se rendre sur leur lieu de travail et 64% y sont prêts en cas de mise en place de pistes cyclables continues et sécurisées et de création de parkings vélo. 4% des agents prennent les transports en commun (bus, TER) et 62% envisagerait de les prendre si l'offre était plus adaptée au niveau horaire et tracé des lignes. 21% des agents réalisent du covoiturage et la pratique pourrait se développer si une plateforme internet était mise en place pour permettre la rencontre entre les différents co-voitureurs ainsi que des places de parking spécifiques afin de faciliter les lieux de rendez-vous.

Au final, cinq grands axes de travail ont été mis en place :

- Encourager les modes actifs,
- Développer l'usage des transports en commun,
- Informer et sensibiliser,
- Rationaliser l'usage de la voiture,
- Agir sur les déplacements professionnels.

La Ville est maintenant entrée dans la seconde étape de son plan de déplacement, c'est-à-dire la mise en œuvre. Elle a ainsi mis en place un Plan de Déplacement Doux (PDD) basé sur 10 axes de travail. Parmi les différentes mesures réalisées ou en cours de réalisation, nous pouvons citer, la création d'une zone 30 pour améliorer les conditions de la pratique des modes de déplacement



actifs au cœur des quartiers et apaiser la circulation. Mais également, la création d'un itinéraire cyclable le long des remparts est prévu, ce projet comprend notamment la réalisation d'une voie verte de 3 à 5 mètres de large sur plus de 4,3 km, la connexion aux grands itinéraires du chemin des Canaux, du pont Daladier et des berges du Rhône, la connexion aux grands équipements de la gare centrale et des parking Piot et Italiens, les traversées des carrefours des portes des remparts. Si la partie sud sera assez simple à aménager, l'itinéraire nord présente lui quelques difficultés. Le projet commencera au second semestre

2016 par la désignation d'un maître d'œuvre. Il est d'ores et déjà entré dans une phase



opérationnelle avec la neutralisation d'un parking et de stationnements qui seront remplacés par des prairies fleuries. Cette réalisation va toucher près de 11 000 habitants tout au long de son trajet, offrant ainsi aux Avignonnais une liaison en modes de déplacements doux le long des berges du canal de Vaucluse. Une autre voie verte d'environ 15 km et large de 4 mètres terminera son aménagement d'ici fin 2016. Elle reliera l'intra-muros à Montfavet et sera accessible par divers points d'entrées, offrant des parkings et des aires de pique-nique et longeant de nombreux bâtiments et espaces publics.

La Ville a aussi pour but de mener une grande campagne de pose d'arceaux d'ici fin 2020 afin de créer 1 000 places de stationnement vélo en plus. Un plan a ainsi été créé pour la pose annuelle de 100 arceaux répartis de manière le plus équitable possible à travers la ville : 40 % en intra-muros, 60 % en extra-muros, 60% sur chaussée et 40% hors chaussée. Et des travaux pour une amélioration du cadre de vie du cœur de la ville ont commencé depuis juin 2016 avec l'enlèvement des voitures. Le réaménagement passera par une extension de l'aire piétonne et une limitation de la circulation automobile et du stationnement.

Le « + » du projet

Ce projet en plus de favoriser les modes de déplacements actifs tel que le vélo et la marche à pied, permet une amélioration du cadre de vie pour les habitants. Les réaménagements permettront, en effet, une redynamisation du centre-ville et la réappropriation de la ville par les habitants.